

Délibération n° 2026.06.05-07
Inscription crédits supplémentaires :
Achat d'équipements accueil de loisirs
sans hébergement

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 076-217601921-20260605-20260605_07DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :
5 juin 2026
Date de la convocation :
29 mai 2026
Date d'affichage :
29 mai 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 4
Votants : 22

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Claudine PARICHE, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Laurent DEHAYNIN, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Maxime DIET, Alain TROUessin, Nicole TARIS,

Étaient absents excusés : Isabelle HOCHART (pouvoir donné à Doriane OSINSKI), Hélène CRAMILLY (pouvoir donné à Arnaud DRY), Marie-Christophe PETOLAS (pouvoir donné à Alain TROUessin), Jérôme TROPHARDY (pouvoir donné à Nicole TARIS),

Était absent excusé sans pouvoir : Pierre LANDARD,

Monsieur Patrick LAMY a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- la forte progression de la fréquentation du centre de loisirs périscolaire du mercredi,
- la demande déposée auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports en vue d'obtenir une augmentation de notre capacité d'accueil,
- la réponse favorable reçue de la Direction de la Jeunesse et des Sports actant l'augmentation de notre capacité d'accueil de 40 à 54 enfants,

Considérant :

- qu'afin d'accueillir convenablement les enfants et de répondre aux normes en vigueur, il est nécessaire de réaliser quelques investissements : acquisition de mobilier (tables, chaises, couchettes), d'équipement (linge de lit pour couchettes) et acquisition et installation d'anti-pince doigt.
- la participation financière de la CAF à cet investissement, le financement s'établit comme suit :

Coût total de l'investissement	2 570 € TTC
Participation de la CAF	1 542 € TTC
Reste à charge de la commune	1 028 € TTC

- que cette dépense n'a pas été prévue au BP 2026, il donc nécessaire de prendre une délibération pour décisions modificatives afin d'inscrire des crédits supplémentaires à la section Investissement comme suit :

En dépenses, au chapitre 21 :

Compte 21848 « Autres matériels de bureau et mobiliers »	
- Opération 171 « Matériel »	+ 2 030 €
Compte 2188 « Autres immobilisations corporelles »	
- Opération 171 « Matériel »	+ 540 €
Compte 21318 « Constructions autres bâtiments publics »	
- Opération 181 « Bâtiments »	- 1 028 €

En recettes d'investissement :

Chapitre 13 – Compte 1316 « Subventions autres EPL »	
- Opération 171 « Matériel »	+ 1 542 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider cet investissement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents au projet,
- d'inscrire ces crédits supplémentaires au budget primitif 2026.

Le Secrétaire de séance
Patrick Lamy



À Criel sur Mer, le 5 juin 2026

Le Maire

Eric PRUVOST

